



Ville de  
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord  
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le **05 MAI 2026**

ID : 059-215904640-20260428-DELIB\_2026\_024-DE

S'LO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES :		
En exercice 19	Présents 18	Votants 18
Date de la convocation : 15/04/2026		
Date d'affichage : <b>05 MAI 2026</b>		

Numéro de la délibération :  
**DELIB\_2026\_024**

### SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, Mme Carole GARCIA, M. David LEDUC.

Etait absent : M. René LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Callysta DUPONT

### Objet : Acquisition de la parcelle A3307

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de vente pour la parcelle A3307. Il précise que cette parcelle d'une surface de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> jouxte la salle des sports, rue de la République à Poix du Nord. L'acquisition pourrait éventuellement permettre la création d'une issue de secours supplémentaire voire de places de parking.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget primitif 2026 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré le conseil municipal par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
18		

Autorise Monsieur Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain au prix de 6 000 € (six mille euros) net vendeur et à signer tout document relatif à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

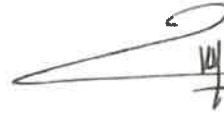
Publié le **05 MAI 2026**

ID : 059-215904640-20260428-DELIB\_2026\_024-DE

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,  
Certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Callysta DUPONT

Le maire,  
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le **05 MAI 2026**  
Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.